



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1394

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rezopole - Programme d'actions 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1394**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rezopole - Programme d'actions 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte et enjeux économiques

Le développement des usages numériques dans les entreprises dépend de la disponibilité d'une offre haut débit compétitive sur le territoire. Ainsi, la Communauté urbaine de Lyon a mis en place le réseau mutualisé de télécommunications (RMT) qui permet aux opérateurs un accès facilité aux infrastructures (fourreaux). En complément, un nœud d'échange Internet ou Global Internet eXchange (GIX) a été développé car c'est un élément déterminant pour assurer la concurrence et la disponibilité de l'offre internet.

Pour les entreprises intervenant sur le marché des technologies de l'information et de la communication mais aussi pour les grands consommateurs (collectivités locales, grandes entreprises), la présence d'un GIX entraîne une baisse des tarifs grâce à l'existence d'une "place de marché" qui stimule la concurrence. Toutes les grandes villes européennes l'ont compris et possèdent un nœud d'échange Internet : Barcelone, Milan, Turin, Manchester, Francfort, Munich.

L'association Rezopole

Rezopole est le premier nœud d'échange de trafic Internet de Lyon et de la région Rhône-Alpes. Il permet aux opérateurs et aux prestataires de services Internet d'échanger du trafic en se raccordant sur ce point, évitant ainsi de passer par des infrastructures lointaines (Paris, Londres, Amsterdam ou même New-York). Rezopole permet également à des sociétés lyonnaises d'acheter de la bande passante à moindre tarif ; qu'il s'agisse de professionnels de l'Internet (opérateurs, hébergeurs) ou de grands consommateurs (collectivités locales ou grandes entreprises).

Bilan du soutien accordé à Rezopole en 2009

L'association a diversifié son champ d'actions en 2009. Dans cette optique, elle a choisi d'abandonner la dénomination Lyonix et de changer de nom pour s'appeler Rezopole.

Quinze opérateurs sont connectés au GIX : Accelance MSP, ADELI, Alsatis, BlueGIX, CEGID, ELB Netissime, FT Orange, ICT, Interoute, IS Production, IP Garde, JaguarNetwork, LASOTEL, Neuf SFR, Novius, Numéricable, Phibee, Renater, SanofiPasteur, Witbe, Colt, Cogent, Lotim et SIEA.

Rezopole a eu un rôle d'expert technique auprès de l'Agence de développement économique de la région lyonnaise (Aderly) sur le montage d'une dizaine de dossiers d'implantation ainsi qu'un appui technique dans la réflexion sur les infrastructures de télécommunications de l'agglomération et le développement du guichet d'information télécom -www.guichettelecom.com-, plateforme d'information sur le haut débit présent sur l'agglomération lyonnaise.

Rezopole a également mis en place, en 2009, le programme Ytest : accompagnement d'entreprises sur des projets innovants nécessitant des accès très haut débit ou un hébergement (web, matériel...) en leur mettant à disposition une plateforme de test. Quatre entreprises ont été accompagnées dans le cadre de ce projet.

L'animation de la filière télécom s'est poursuivie en 2009 avec l'organisation de 3 "TelDej" qui ont réuni plus d'une centaine de décideurs de la filière, et de 6 "Apérézo" qui ont réuni plus de 200 techniciens de la filière.

Plan d'actions 2010

Le programme d'actions de Rezopole pour 2010 s'articule autour des actions suivantes :

- un rôle d'expertise technique dans le cadre de projets d'implantations d'entreprises nécessitant une approche pointue en matière de télécommunications : Rezopole accompagnera, aux côtés de l'Aderly, une vingtaine de projets d'implantation par an,
- un appui technique à la Communauté urbaine sur les infrastructures de télécommunications à travers la finalisation (offre des opérateurs notamment), la communication et l'adaptation de la plateforme guichet d'Information télécom en fonction des retours d'expérience,
- le renouvellement de la feuille de route stratégique de Lyonix/Rezopole ; il s'agit d'établir, avec l'appui d'un cabinet conseil, une analyse prospective des entreprises du territoire et de celles de la filière à partir de laquelle doit émerger un positionnement et une stratégie de l'association pour les années à venir. C'est de cette vision stratégique que découleront les orientations et les plans d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis, au-delà de 2010.

Financement 2010

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine à hauteur de 70 000 € pour accompagner l'association Rezopole en 2010, auquel s'ajoute la valorisation de la mise à disposition, par la Communauté urbaine, de fourreaux pour un montant de 16 455,87 €. Pour mémoire, le financement de la Communauté urbaine s'élevait à 70 000 € en 2009.

Dépenses		Recettes	
GIX	232 200 €	opérateurs entreprises	191 700 €
actions*	115 255 €**	Communauté urbaine	86 455 € **
communication	62 300 €	région Rhône-Alpes	160 600 €
gestion administrative	29 000 €		
Total	438 755 €	Total	438 755 €

* réflexion stratégique, accompagnement implantation, expertise très haut débit (THD)...

** dont valorisation de 16 455,87 € de la mise à disposition de fourreaux par la Communauté urbaine

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Rezopole pour le programme d'actions 2010.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Rezopole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2 - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1577 - selon l'échéancier suivant :

- 56 000 € en 2010,
- 14 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.